

**CONSEIL UNIVERSITAIRE**

Séance ordinaire

2 décembre 2025, 8 h 30

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

**PROCÈS-VERBAL****Personnes présentes :**

Arsenault, Marie  
Audette, Marie  
Ayihounton, Mahouna Gael  
Précieux  
Bastien, Josée  
Beaulieu, Marie-Claude  
Bergeron, Cathia  
Bernier, Carmen  
Bhiry, Najat  
Boudreau, Stéphane  
Boudreault, Nathalie  
Bourgoin, Sylvain-Georges  
Campana, Aurélie  
Chandad, Fatiha  
D'Amours, Sophie  
Darveau, André  
Douville, Frédéric  
Doyon, Maurice  
Duchesneau-Turgeon, Coralie  
Fleury, Pascale  
Gauvin, Jean-François

Gélinas, Nancy  
Gélineau, François  
Gomez-Perez, Muriel  
Grenier, Jean-Noël  
Guérette, Yves  
Jackson, Philip  
Jeanrie, Chantale  
Kablan, Serge A.  
Lacroix, René  
Laflamme, Anne-Marie  
Lampron, Louis-Philippe  
Lapointe, Line  
Lefebvre, Nadège  
Lépinay, Frédéric  
Martel, Éric  
Martin, Hélène  
Mbourou Azizah, Ginette  
Méthot, Julie  
Méthot, Pierre-Olivier  
Montagne, Benjamin  
Mpey, Giresse Ilimi

Pastinelli, Madeleine  
Perron, Guillaume  
Pilote, Annie  
Pons, Frank  
Rainville, Simon  
Renaud, Jacques  
Richard, Darren Edward  
Roberge, Jacynthe  
Rodrigue, Marie-Josée  
Roy, Denis  
Saucier, Linda  
Savadogo, Cherif Fayssal  
Fabrice  
Schneider, Cyril  
Senécal, Caroline  
Sirois, Pauline  
Stylios, Alexandre  
Tchotourian, Ivan  
Tremblay, Yves  
Viau, Alain A.  
Viau-Guay, Anabelle

**Personnes absentes :**

Brouillet, Eugénie  
Charette, Louise  
Desputeau, Francis  
Faucher, Alain

Fougères, André  
Goulet, Vincent  
Larose, Nathalie  
Morin, Jean-François

Paquin, Jonathan  
Raymond, André  
Roche, Stéphane  
Toukara, Salimatou-Ismael

## 1. Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire du 2 décembre 2025 ouverte à 8 h 32.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Anabelle Viau-Guay propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Pierre-Olivier Méthot.

Des membres demandent de sortir les points suivants de l'ordre du jour de consentement pour des questions :

- « Programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires : changement d'appellation – Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes »;
- « Nomination : Commission de la recherche : représentant membre du corps professoral des centres de recherche reconnus par le Conseil universitaire ».

Ces deux points seront traités à la fin de l'ordre du jour courant.

**Proposition de modification de l'ordre du jour : devancer le point « Questions des membres »**

Un membre propose d'aborder le point « Questions des membres » plus tôt dans l'ordre du jour afin de disposer de suffisamment de temps pour traiter certains sujets d'actualité.

Louis-Philippe Lampron propose, Yves Tremblay appuie,

### CU-2025-180

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 afin de déplacer le point 18, intitulé « Questions des membres », après le point 3, intitulé « Communications de la présidente ».

L'adoption de la proposition requiert les deux tiers des voix.

La proposition CU-2025-180 **est rejetée** (27 pour, 20 contre, 3 abstentions).

Le membre à l'origine de cette proposition rejetée, fait appel de la décision. Si cet appel n'est pas pris en compte, il demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le dossier des cafétérias étudiantes.

La présidente du Conseil accepte de traiter la question en priorité lors du point « Questions des membres ».

Un membre intervient et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur le dossier des cafétérias étudiantes après le point concernant la remise des prix.

La présidente du Conseil rappelle que les décisions prises concernant les services alimentaires ne relèvent pas du Conseil universitaire (CU).

Une question d'un membre porte sur le choix de l'instance appropriée pour discuter de ce sujet.

Anabelle Viau-Guay propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

### CU-2025-181

D'adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 2 décembre 2025.

La proposition CU-2025-181 **est adoptée** à la majorité des voix 33 pour, 15 contre, 2 abstentions).

## 3. Communications de la présidente (DA-2025-585)

La présidente du Conseil souligne la première séance de :

- Jacques Renaud, président de la Commission de la recherche;
- Éric Martel, directeur du Service de soutien à l'enseignement; et
- Cherif Fayssal Fabrice Savadogo, étudiant de 3<sup>e</sup> cycle.

La fin du premier mandat renouvelable de :

- Salimatou-Ismael Tounkara, étudiante de 2<sup>e</sup> cycle.

La présidente du Conseil annonce que la reprise de la séance du 4 novembre se tiendra le même jour que la séance du CU prévue le 3 février.

Elle ajoute qu'à l'ordre du jour de consentement, une proposition est faite pour modifier le calendrier des séances du CU pour l'année 2026. Cette modification vise à reporter la séance initialement prévue pendant la semaine de lecture à la semaine suivante, soit au 10 mars 2026, conformément à une demande formulée des membres.

Un commentaire d'un membre porte sur la date du 10 mars 2026, soulignant qu'une séance d'arbitrage est prévue ce jour-là, ce qui pourrait entraîner la convocation de certains membres du CU.

Par souci d'efficacité, cette proposition de modification sera maintenue et un sondage sera transmis aux membres du CU pour confirmer le choix de la date la plus appropriée.

### 3.1 Concours des Prix d'excellence en enseignement 2024

#### 3.1.1 Prix Direction de programme

Diffusion aux membres de la vidéo présentant le lauréat du prix :

[François Bergeron](#), directeur de la maîtrise en audiologie à l'École des sciences de la réadaptation de la Faculté de médecine.

Le directeur souligne l'importance de valoriser le travail des enseignantes et enseignants ainsi que celui de la direction de programme. Il exprime sa satisfaction concernant le processus d'agrément par le Conseil canadien des programmes en audiologie et en orthophonie. Malgré la jeunesse du programme, celui-ci est devenu l'un des plus importants au monde dans le domaine de l'audiologie. Cette réussite est le fruit du travail d'une équipe pédagogique exceptionnelle, soutenue par une école, une faculté et une université qui apportent un soutien considérable.

#### 3.1.2 Prix Encadrement au cycles supérieurs

Diffusion aux membres de la vidéo présentant le lauréat du prix :

[François Routhier](#), professeur titulaire à l'École des sciences de la réadaptation de la Faculté de la Faculté de médecine.

Le professeur exprime sa profonde gratitude pour le prix reçu, soulignant l'université comme un milieu exceptionnel pour l'innovation malgré les défis. Il valorise l'encadrement comme un espace de construction collective où les désaccords peuvent être des leviers de progrès. Il insiste sur l'importance de maintenir un climat de collaboration, nécessitant rigueur et écoute et met l'accent sur l'énergie à consacrer à la construction, au soutien de la relève et au rayonnement de l'établissement.

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes informe que la remise des prix 2025 a eu lieu la veille. Elle remercie l'engagement du corps professoral au nom des étudiants et étudiantes.

### 3.2 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2025-586)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

Une question d'un membre porte sur la mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sur la base des résultats financiers au 30 septembre.

#### Point d'ordre - Retour sur une demande de modification à l'ordre du jour

Un point d'ordre est soulevé par un membre pour signaler qu'une proposition a été faite par un autre membre pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la question du dossier des cafétarias étudiantes et que cette proposition n'a pas été traitée.

La présidente du Conseil confirme sa responsabilité d'inscrire à l'ordre du jour les sujets qui relèvent du CU et que, dans ce cas, elle a jugé la proposition non recevable, mais a assuré que celui-ci serait abordé en premier lors de la période de questions des membres, soulignant que cette décision relève de sa prérogative.

Il est précisé par la secrétaire générale qu'aucune disposition des Statuts ne lie les décisions concernant les services alimentaires à une résolution du CU. La question des services alimentaires est du ressort du Comité exécutif (CE), qui gère les questions opérationnelles. Bien que ce ne soit pas une question d'enseignement ou de recherche, la présidente accepte de l'aborder pendant la période de questions.

Le membre souhaite faire appel de cette décision, car les raisons données ne lui semblent pas satisfaisantes.

La secrétaire générale souligne que l'ordre du jour est distribué aux membres plusieurs jours avant la réunion pour leur permettre de se préparer adéquatement. Toute modification de cet ordre du jour nécessite une majorité spéciale pour être approuvée selon les règles établies.

Les membres sont invités à se prononcer sur la décision de la présidente du Conseil, qui estime que le sujet de l'octroi des services alimentaires ne relève pas de l'ordre du jour du CU.

Louis-Philippe Lampron propose, Benjamin Montagne appuie,

#### **CU-2025-182**

De renverser la décision de la présidente du Conseil universitaire (CU); et

De considérer que la question de l'octroi des services alimentaires relève des responsabilités du CU.

La proposition CU-2025-182 **est rejetée** (26 pour, 29 contre, 2 abstentions).

Cette proposition étant rejetée, la demande de modification de l'ordre du jour ne sera pas soumise au vote.

## **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

### **4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025**

Anabelle Viau-Guay propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

#### **CU-2025-183**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025.

La proposition CU-2025-183 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 6 contre, 4 abstentions).

### **5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 (DA-2025-587)**

Anabelle Viau-Guay propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

#### **CU-2025-184**

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2025-587.

La proposition CU-2025-184 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 6 contre, 4 abstentions).

### **6. Calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2026 : modification (DA-2025-588)**

Anabelle Viau-Guay propose, Pierre-Olivier Méthot appuie,

## CU-2025-185

De modifier le calendrier des séances du Conseil universitaire pour l'année 2026 (CU-2023-102) en fixant au 10 mars 2026 la date de la séance initialement prévue le 3 mars 2026.

La proposition CU-2025-185 **est adoptée** à la majorité des voix (42 pour, 6 contre, 4 abstentions).

## ORDRE DU JOUR COURANT

### 7. Mandat de la Commission de la recherche pour 2025-2026 (DA-2025-589)

Le président de la Commission de la recherche, accompagné de la secrétaire permanente, présente les objectifs de l'année. Parmi ceux-ci figure l'évaluation de dix centres de recherche, un nombre supérieur à la moyenne habituelle en raison de la révision de la politique de reconnaissance en 2024, qui a entraîné une suspension des travaux. La Commission analysera les rapports d'étape des centres.

Elle se concentrera sur un mandat prospectif lié à la recherche participative et citoyenne, ainsi que sur ses impacts et retombées. Le rapport découlant de ces travaux sera soumis à l'automne 2026.

Avec les modifications des Statuts, la Commission s'emploiera à ajuster la composition de ses membres. Elle veillera à ce que les nouveaux formats des notes de séance et des procès-verbaux soient conformes et disponibles sur le site web de la Commission. Par ailleurs, certaines règles internes seront révisées.

Enfin, un système de rédaction automatique des procès-verbaux utilisant l'intelligence artificielle (IA) est en cours de développement. La Commission continuera à fournir des avis sur l'évaluation des instituts, à traiter les demandes de centres émergents, à participer à la direction des centres reconnus et à s'acquitter du mandat 2025-2026.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le nombre de centres déjà évalués depuis septembre;
- Le défi de recrutement du corps professoral ainsi que des personnes professionnelles de recherche à la Commission : l'existence de plans de contingence et le risque d'impacts négatifs sur les projets en cours;
- La possibilité d'une formation des membres de la Commission de la recherche sur l'utilisation des nouveaux outils, tel que le CV narratif, dans le cadre de la nouvelle évaluation de la recherche.

Frédéric Douville propose, Carmen Bernier appuie,

## CU-2025-186

De recevoir le mandat de la Commission de la recherche au Conseil universitaire pour l'année 2025-2026, tel qu'il figure au document DA-2025-589.

La proposition CU-2025-186 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 2 contre, 1 abstention).

### 8. Programmes de maîtrise et de doctorat en épidémiologie

#### - Évaluation périodique

#### 8.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-590)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de maîtrise et de doctorat en épidémiologie sont rattachés à la Faculté de médecine. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de médecine sociale et préventive. La maîtrise possède un cheminement général et une spécialisation en épidémiologie clinique.

Elle révèle le nombre d'inscriptions à ce programme à la session d'automne 2024.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) sont :

- l'accompagnement en recherche;
- l'encadrement des personnes étudiantes;
- l'environnement d'études;
- la grande collaboration avec les organismes en santé publique;
- l'employabilité des personnes diplômées.

Marie Audette propose, Carmen Bernier appuie,

#### CU-2025-187

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en épidémiologie, tel qu'il figure au document DA-2025-590; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-187 **est adoptée** à l'unanimité.

### 8.2 Plan d'action de la doyenne de la Faculté de médecine (DA-2025-591)

La doyenne de la Faculté de médecine, accompagnée de la directrice des programmes évalués, présente les forces des programmes ainsi que plusieurs pistes de développement et des actions prioritaires pour répondre aux six recommandations du rapport d'évaluation.

Elle souligne l'importance de mieux distinguer la spécialisation de la maîtrise en épidémiologie clinique, ainsi que d'intégrer des secteurs émergents, tels que les maladies infectieuses, l'IA appliquée à la santé et les méthodes statistiques avancées, dans les contenus de cours et les activités de recherche. La bonification des stratégies d'encadrement, de communication et de soutien à la réussite, notamment pour les étudiantes et étudiants internationaux ou en transition vers la recherche, est également souhaitée.

Les actions prioritaires s'articulent autour de trois axes : 1) Moderniser l'offre de formation; 2) Faire évoluer le cheminement clinique; et 3) Renforcer l'encadrement et l'appui à la réussite étudiante. En outre, la valorisation de l'assistantat d'enseignement et des compétences transversales a été identifiée comme un axe de développement essentiel. La structuration de la communication et de la gouvernance au sein des programmes a également été soulignée comme une priorité.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'évaluation de la capacité quantitative des personnes étudiantes au moment de leur admission;
- La révision du libellé concernant l'autonomie des chercheuses et chercheurs, étudiantes et étudiants à la maîtrise;
- La prise en compte de la diversité des profils des personnes étudiantes dans ces programmes, qui bien que riche, pose des défis en termes d'enseignement;
- Les modifications apportées au diplôme concernant les deux cheminements de maîtrise;
- La diminution du nombre de personnes étudiantes africaines inscrites, potentiellement liée aux politiques gouvernementales;
- La reconnaissance des acquis pour les étudiantes et étudiants internationaux, notamment pour les personnes ayant une expérience professionnelle significative dans leur pays d'origine. Les difficultés rencontrées par ces personnes pour intégrer le marché de l'emploi québécois.

Frédéric Douville propose, Hélène Martin appuie,

## CU-2025-188

De recevoir le plan d'action de la doyenne de la Faculté de médecine, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en épidémiologie, tel qu'il figure au document DA-2025-591.

La proposition CU-2025-188 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 1 contre, 1 abstention).

### 9. Programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en chimie - Évaluation périodique

#### 9.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-592)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en chimie relèvent de la Faculté des sciences et de génie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de chimie.

Elle révèle le nombre d'inscriptions à ce programme à la session d'automne 2023.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le CIEP sont :

- la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des personnes étudiantes;
- l'initiation à la méthodologie de la recherche au baccalauréat ;
- le taux de diplomation et la durée des études au doctorat.

Maurice Doyon propose, Pascale Fleury appuie,

## CU-2025-189

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en chimie, tel qu'il figure au document DA-2025-592; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-189 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 2 contre, 1 abstention).

#### 9.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie (DA-2025-593)

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie informe que la chimie est enseignée depuis 1920 à l'Université Laval. Il souligne la diversité des débouchés offerts aux personnes diplômées, qui peuvent œuvrer dans des secteurs variés, tels que l'environnement, la biotechnologie, l'énergie, la santé, la chimie, l'industrie pharmaceutique et biopharmaceutique, les cosméceutiques, ainsi que dans le domaine judiciaire.

Le doyen souligne les forces des programmes, l'engagement du corps professoral et le soutien du personnel, tout en insistant sur l'importance de la formation pratique et de l'initiation à la recherche, qui contribuent à un bon climat d'étude et à un fort sentiment d'appartenance.

Cependant, il identifie des opportunités de développement, telles que la nécessité de rendre la formation plus actuelle en couvrant les secteurs émergents et en augmentant la reconnaissance des acquis des personnes étudiantes provenant des cégeps. Il mentionne également le besoin d'améliorer l'arrimage entre la théorie et la pratique.

Les principaux défis concernent la conformité des programmes avec le Règlement des études, la formation adéquate des personnes étudiantes aux cycles supérieurs à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique, ainsi que la bonification de leur financement. Le doyen note également la nécessité d'améliorer la communication des informations aux personnes étudiantes.

Pour répondre à ces défis, des actions sont prévues, notamment :

- la révision des programmes et de leur structure;
- l'évaluation de la pertinence des spécialisations au baccalauréat; et
- la création d'une formation obligatoire en méthodologie de la recherche aux cycles supérieurs; et
- la création d'un site SharePoint départemental pour centraliser l'information.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Les postes vacants au Département de chimie, incluant le plan de déploiement, les priorités de recrutement et l'existence d'un plan de contingence;
- Le soutien offert aux personnes doctorantes;
- La garantie de financement pour les personnes étudiantes aux cycles supérieurs;
- L'amélioration du soutien financier par d'autres moyens que la promotion des ressources existantes;
- La vétusté des laboratoires considérant un financement plus favorable pour les programmes de chimie et le respect des normes de sécurité.

Darren Edward Richard propose, Frédéric Douville appuie,

#### **CU-2025-190**

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en chimie, tel qu'il figure au document DA-2025-593.

La proposition CU-2025-190 **est adoptée** à la majorité des voix (51 pour, 3 contre, 1 abstention).

## **10. Programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en physique**

### **- Évaluation périodique**

#### **10.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2025-594)**

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en physique relèvent de la Faculté des sciences et de génie. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département de physique, de génie physique et d'optique.

Elle mentionne qu'en 2012 une spécialisation en physique médicale a été ajoutée. Celle-ci est soumise à un organisme d'agrément externe.

La vice-rectrice révèle le nombre d'inscriptions à ce programme à la session d'automne 2024.

Les principales forces de ces programmes identifiées par le CIEP sont :

- l'expertise en conception d'instrumentation et en optique, photonique et laser reconnue mondialement;
- l'environnement de recherche exceptionnel;
- l'employabilité des personnes diplômées;
- la poursuite des études aux cycles supérieurs.

Frank Pons propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

#### **CU-2025-191**

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en physique, tel qu'il figure au document DA-2025-594; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2025-191 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre).

## 10.2 Plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie (DA-2025-595)

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie explique que la physique englobe l'étude de tous les phénomènes naturels, des plus simples aux plus complexes. Le baccalauréat vise à développer une connaissance fondamentale de l'univers physique et à acquérir une formation théorique et expérimentale. La maîtrise permet d'approfondir ces connaissances et de s'initier aux méthodes de recherche, tandis que le doctorat offre une formation approfondie et une spécialisation en physique.

Le doyen souligne les forces des programmes, la compétence et la diversité des expertises du corps professoral, les activités de laboratoire au baccalauréat, l'enrichissement mutuel des programmes en physique et en génie physique, ainsi qu'un environnement de recherche exceptionnel. Le climat d'études et l'entraide entre les étudiantes et étudiants, ainsi que les journées pédagogiques et la concertation entre les membres du corps professoral, sont également mentionnées.

Parmi les opportunités de développement, le doyen mentionne la nécessité de rendre la formation plus accessible et pratique, notamment en valorisant les stages au baccalauréat et en révisant le nombre de crédits consacrés à l'examen de doctorat. Les principaux défis concernent l'assurance de la conformité des programmes avec le Règlement des études, la modernisation des concentrations et la révision de la charge de travail.

Pour répondre à ces défis, des actions sont prévues, notamment :

- la révision des programmes pour développer davantage les compétences nécessaires à la future carrière des étudiantes et étudiants;
- la diversification des méthodes pédagogiques au baccalauréat; et
- l'ajout de formation en méthodologie de la recherche aux cycles supérieurs.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La réduction de la charge d'enseignement pour équilibrer les activités de recherche;
- L'augmentation des places de stage en physique théorique;
- La diminution continue du nombre de professeures et professeurs au département de physique, l'affaiblissement de la diversité des cours offerts et de la recherche, notamment en physique théorique et en astrophysique;
- L'offre de financement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs;
- La raison de la diminution du taux de conversion des demandes d'admission en inscription;
- La forme du plan de collaboration, ses obligations et le suivi du taux de complétion.

Carmen Bernier propose, Nancy Gélinas appuie,

### CU-2025-192

De recevoir le plan d'action du doyen de la Faculté des sciences et de génie, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en physique, tel qu'il figure au document DA-2025-595.

La proposition CU-2025-192 **est adoptée** à la majorité des voix (52 pour, 3 contre, 2 abstentions).

### Annnonce de la présidente du Conseil

La présidente propose qu'à compter de 11 h 30 le point « Questions des membres » soit traité.

## 11. Plan institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) : recommandation au Conseil d'administration (DA-2025-596)

Le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) souligne l'engagement de l'Université en matière d'EDI et les nombreuses initiatives qui ont été mises en place (Comité institutionnel EDI, actions favorisant l'égalité en emploi, plans d'action des Chaires de recherche du Canada et du programme Dimension, la Politique en matière d'EDI et ses modalités d'application, le Bureau de l'EDI). Le plan institutionnel en matière d'EDI vise à organiser de manière cohérente les orientations et engagements de l'Université, tout en encadrant et priorisant les actions institutionnelles.

La vice-rectrice adjointe aux affaires internationales, au développement durable et à l'EDI présente le Plan qui offrira une plus grande visibilité aux actions liées à l'EDI et assurera une cohérence institutionnelle. Il vise à rassembler de manière concertée toutes les initiatives dans un document unique, tout en encourageant la participation de l'ensemble de la communauté universitaire. Le Bureau travaille en collaboration avec toutes les unités, instances et regroupements intéressés par l'EDI.

La vice-rectrice mentionne l'importance de s'appuyer sur un corpus d'encadrement comprenant des politiques, directives et règlements, tout en ayant un document qui formalise les actions, projets et innovations non nécessairement couverts par ces cadres. Le Plan est présenté dans cette optique engendrera diverses actions, notamment un énoncé sur le racisme.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'adéquation entre les actions déjà en marche et celles proposées;
- La consultation menée en continue auprès de la communauté;
- L'introduction d'éléments de justice dans l'EDI et les biais de la discrimination positive;
- La portée du Plan et le positionnement de l'Université face aux différentes implications du projet de loi 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec et la posture de l'Université.

Frédéric Douville propose, Nadège Lefebvre appuie,

### CU-2025-193

De transmettre au Conseil d'administration un avis pour l'adoption du Plan institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et du plan de communication, tels qu'ils figurent au document DA-2025-596.

La proposition CU-2025-193 **est adoptée** à la majorité des voix (50 pour, 1 contre).

## 12. Énoncé institutionnel contre le racisme : recommandation au Conseil d'administration (DA-2025-597)

Le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'EDI, rappelle plusieurs actions posées qui visent à combattre la discrimination et le racisme et promouvoir l'inclusion. Il souligne notamment l'engagement de l'Université envers la réconciliation avec les premiers peuples (Plan d'action avec les premiers peuples et Bureau des premiers peuples). L'énoncé présenté réaffirme l'engagement institutionnel à rejeter toute forme de discrimination, de racisme au sein de la communauté et à structurer les efforts pour le combattre.

La vice-rectrice adjointe aux affaires internationales, au développement durable et à l'EDI indique que l'Université s'est engagée à élaborer une stratégie de lutte contre le racisme, dans le cadre de son programme Dimension. Un groupe de travail a été constitué pour développer cet énoncé, avec une large participation de la communauté universitaire.

Plusieurs mesures sont déjà en place par le Bureau de l'EDI, telles que l'écoute des témoignages sur le racisme, le soutien à des projets académiques et l'organisation de campagnes de visibilité. De plus, des conseillers et conseillères EDI accompagnent les processus de dotation pour éviter le racisme systémique et

un sondage sur le climat EDI est en préparation pour mesurer les progrès réalisés. L'objectif est de capter les efforts et d'assurer que les actions entreprises sont efficaces et respectent les règles éthiques.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'utilisation des guillemets dans l'utilisation du terme « race » : proposition de changer de terme ou d'expliquer l'historique du terme, l'option d'ajouter une note de bas de page pour ce faire;
- La recommandation de valoriser et de faire connaître ce projet également aussi à l'extérieur de l'université;
- L'approche valorisée du « par, pour et avec »;
- La création de formations en EDI.

Frédéric Douville propose, Linda Saucier appuie,

#### **CU-2025-194**

De transmettre au Conseil d'administration un avis pour l'adoption de l'Énoncé institutionnel contre le racisme, tel qu'il figure au document DA-2025-597.

La proposition CU-2025-194 **est adoptée** à la majorité des voix (53 pour, 2 contre).

### **13. Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat**

#### **- Abrogation**

**Modalités relatives à l'appui à l'encadrement, à la persévérance et à la réussite à la maîtrise recherche et au doctorat**

#### **- Adoption**

Nancy Gélinas propose l'abrogation de la Politique ainsi que l'adoption des modalités, appuyée par Frank Pons.

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes rappelle que les modalités proposées remplaceraient l'ancienne politique, en place depuis plusieurs années. Ce document est conçu pour être en lien avec la politique cadre en matière de réussite et de persévérance, afin de clarifier et améliorer les pratiques d'encadrement pour soutenir la réussite des étudiantes et étudiants.

Un long processus de révision impliquait la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), avec de nombreuses consultations et itérations. Les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs, ainsi que les responsables facultaires, ont été consultés. Le document a été examiné par plusieurs instances, y compris la Commission de la recherche et la Commission des études, avant d'être finalisé.

La doyenne de la FESP informe que le travail, initié avant son arrivée et soutenu par des collègues, vise à souligner que l'encadrement à la recherche est une responsabilité collective. Les nouvelles modalités proposées mettent en valeur l'importance d'une action concertée au sein de la communauté universitaire pour améliorer la qualité de l'expérience étudiante et soutenir le développement professionnel. Elles complètent les règlements existants sans les répéter, en apportant des précisions sur les rôles et les relations d'encadrement.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'absence de consultation des professeures et professeurs, notamment les directrices et directeurs de recherche, dans le processus de révision des modalités;
- Le plan de collaboration soit davantage mis à jour pour encourager des rencontres constructives avec les étudiantes et étudiants, plutôt que de simplement remplir un formulaire;
- La contradiction apparente entre les responsabilités de la direction de programme et de la direction de recherche concernant les actions à prendre en cas de retard dans le programme de recherche;
- Le pouvoir de la direction de l'unité à déterminer les tâches des auxiliaires d'enseignement et de recherche et la liberté académique;
- La responsabilité des professeures et professeurs qui exercent un rôle de supervision semble minime par rapport à celle des autres acteurs et actrices;

- Les indicateurs de réussite des orientations, le respect des responsabilités, le niveau d'imputabilité des acteurs et actrices et les mesures prises en cas de non-respect des plans.

À 11 h 30, ce point est mis en dépôt à l'unanimité pour traiter le point « Questions des membres ».

## 14. Questions des membres

### Dossier des cafétérias étudiantes

La présidente de la CADEUL exprime des préoccupations concernant le dossier des cafétérias étudiantes.

Le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation aborde ce dossier en détaillant l'ensemble du processus de révision de l'offre de services alimentaires amorcé il y a 20 mois et ayant mené au choix de la solution retenue.

Les questions et commentaires des membres portent sur la possibilité d'intervenir et de poursuivre cette discussion lors de la prochaine séance du CU.

### Mise à jour des résultats de l'année financière 2025-2026 sur la base des résultats financiers au 30 septembre 2025

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances confirme que la récente mise à jour budgétaire du gouvernement du Québec entraînera une réduction de 0,2 % des dépenses pour le ministère de l'Enseignement supérieur, à répartir entre les cégeps et les universités, malgré l'accroissement du nombre de personnes étudiantes. Cette situation suggère qu'il n'y aura pas d'indexation des subventions l'année prochaine, ce qui pourrait entraîner un déficit de 14 millions \$ si aucune action n'est prise. Pour y remédier, un moratoire sur les effectifs administratifs sera instauré, nécessitant une évaluation de chaque nouveau poste, avec des exceptions possibles. L'objectif est de gérer rigoureusement la masse salariale, qui constitue 85 % des dépenses, tout en considérant les besoins réels en effectif. Des communications seront envoyées aux gestionnaires pour demander un effort afin de terminer l'année financière actuelle en équilibre et à bien préparer l'année suivante, afin de préserver l'autonomie complète de l'université.

## Ajournement de la séance

Sophie D'Amours propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

### CU-2025-195

La séance ordinaire du 2 décembre 2025 est ajournée au 3 février 2026.

La proposition CU-2025-195 **est adoptée** à la majorité des voix (33 pour, 1 contre).

La séance est ajournée à 12 h 10.

La présidente,

La secrétaire,

Sophie D'Amours

Anne-Marie Laflamme

**Séance ordinaire ajournée  
3 février 2026, 9 h 20**

**Salle du Conseil (3632)  
Pavillon Louis-Jacques-Casault**

**Personnes présentes :**

Arsenault, Marie	Duchesneau-Turgeon, Coralie	Mpey, Giresse Ilimi
Audette, Marie	Faucher, Alain	Pastinelli, Madeleine
Bastien, Josée	Fleury, Pascale	Pilote, Annie
Beaulieu, Marie-Claude	Gauvin, Jean-François	Rainville, Simon
Bergeron, Cathia	Gélinas, Nancy	Richard, Darren Edward
Bernier, Carmen	Gélineau, François	Renaud, Jacques
Bhiry, Najat	Gomez-Perez, Muriel	Roberge, Jacynthe
Boudreau, Stéphane	Grenier, Jean-Noël	Rodrigue, Marie-Josée
Boudreault, Nathalie	Jackson, Philip	Roy, Denis
Bourgoin, Sylvain-Georges	Jeanrie, Chantale	Saucier, Linda
Brouillet, Eugénie	Kablan, Serge A.	Schneider, Cyril
Campana, Aurélie	Lacroix, René	Senécal, Caroline
Chandad, Fatiha	Lampron, Louis-Philippe	Stylios, Alexandre
Charette, Louise	Larose, Nathalie	Tchotourian, Ivan
D'Amours, Sophie	Martel, Éric	Tremblay, Yves
Darveau, André	Martin, Hélène	Viau, Alain A.
Desputeau, Francis	Mbourou Azizah, Ginette	Viau-Guay, Anabelle
Douville, Frédéric	Méthot, Pierre-Olivier	
Doyon, Maurice	Morin, Jean-François	

**Personnes absentes :**

Fougères, André	Lépinay, Frédéric	Raymond, André
Goulet, Vincent	Méthot, Julie	Roche, Stéphane
Laflamme, Anne-Marie	Paquin, Jonathan	Sirois, Pauline
Montagne, Benjamin	Pons, Frank	Tounkara, Salimatou-Ismael

**Réouverture de la séance ordinaire ajournée**

Après vérification du quorum, la présidente, Sophie D'Amours, rectrice, déclare la séance ordinaire ajournée du 2 décembre 2025 réouverte le 3 février 2026 à 9 h 31.

Des précisions sont données sur la séquence des points abordés dans l'ordre du jour.

**14. Questions des membres**

Les questions des membres portent sur :

- Les règles de procédure de création ou de suspension des programmes d'études;
- La décision de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de créer des diplômes courts de 3<sup>e</sup> cycle pour les personnes étudiantes qui s'inscrivent mais ne complètent pas l'intégralité du parcours doctoral;

- L'acompte de 1 000 \$ concernant les droits de scolarité, les impacts pour les personnes étudiantes de l'international, les modalités de paiement et le droit au remboursement lorsque les documents légaux (certificat d'acceptation du Québec et permis d'études) ne sont pas obtenus;
- Le plan de contingence visant à assurer la continuité des activités d'enseignement et de recherche menées sur la ferme-école à l'ouest du boulevard Robert Bourassa, à la suite du sondage concernant le projet de développement immobilier de l'Université;
- Les préoccupations concernant le développement immobilier sur les terrains de l'Université, la nécessité de préserver le patrimoine foncier tout en explorant des moyens de rentabilisation qui ne compromettent pas la propriété des terrains, l'importance d'évaluer les implications politiques et financières, notamment en ce qui concerne les relations avec le gouvernement et le financement futur;
- Les préoccupations concernant une centralisation accrue des décisions à l'Université, la possibilité d'un rôle accru de la part du CU dans certains dossiers ayant un impact majeur sur l'ensemble de la communauté universitaire, dont les services étudiants et le développement immobilier;
- Le lancement d'un concours pour des chaires de recherche interdisciplinaires qui impliquent le recrutement de nouvelles professeures et professeurs, la raison d'être du programme de chaires interdisciplinaires et l'existence de ces programmes du même genre et les restrictions de recrutement régulier imposées à plusieurs unités en raison du contexte budgétaire;
- Les préoccupations portant sur l'abolition ou la suspension potentielle de programmes universitaires déjà fragilisés par une baisse des inscriptions et l'affaiblissement par le non-remplacement des professeures et professeurs partant à la retraite et l'importance de considérer une vision d'ensemble de l'université pour éviter d'aggraver la situation.

---

## ORDRE DU JOUR COURANT

---

### 13. Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat

#### - Abrogation

**Modalités relatives à l'appui à l'encadrement, à la persévérance et à la réussite à la maîtrise recherche et au doctorat**

#### - Adoption

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes rappelle que lors de la séance précédente, ce point avait été présenté et mis en dépôt, faute de temps pour entamer les discussions. Elle suggère de retirer la proposition relative aux Modalités afin de soumettre une nouvelle version enrichie et amendée lors d'une prochaine séance du Conseil universitaire. Cela permettrait de prendre en compte les commentaires et questions, d'apporter des améliorations et de présenter une proposition bonifiée.

La doyenne de la Faculté des études supérieures invite les membres à lui transmettre, au besoin, leurs commentaires afin de permettre la bonification du document.

Nancy Gélinas propose, Anabelle Viau-Guay appuie,

#### **CU-2026-4**

De retirer la proposition concernant les Modalités relatives à l'appui à l'encadrement, à la persévérance et à la réussite à la maîtrise et au doctorat pour revenir ultérieurement avec une version bonifiée et améliorée.

La proposition CU-2026-4 **est adoptée** à l'unanimité.

---

## NOMINATIONS

---

### 15. Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique : membres

#### - Recommandations au Comité exécutif (DA-2026-032)

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) présente les recommandations pour la nomination des membres au Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA). Il souligne que plusieurs sièges sont vacants, notamment un siège pour les doyennes et doyens, ainsi qu'un siège pour une professeure ou un professeur substitut. Deux candidatures ont été reçues pour le siège de doyen ou doyenne, soit celle du doyen de la Faculté de philosophie, déjà membre du comité à titre de doyen substitut, et celle de la doyenne de la Faculté de pharmacie, les deux offrant des expertises complémentaires. Trois candidatures ont également été reçues pour le siège de professeur ou professeure substitut.

Les critères de sélection comprenaient une formation ou une expérience professionnelle reconnue en droit, en éthique, en équité, diversité et inclusion (EDI), ainsi que la parité entre les femmes et les hommes et la représentativité des différentes facultés. Le comité de gouvernance a recommandé une candidate répondant à ces exigences et présentant une solide expérience en éthique. Les autres candidatures, bien que de grande qualité, n'ont pas été retenues, mais leurs dossiers seront conservés pour une période de deux (2) ans.

Une question d'un membre porte sur les activités du CPPLA, laquelle sera traitée au point « Questions des membres » de la séance du 3 février 2026.

Marie-Claude Beaulieu propose, Chantale Jeanrie appuie,

#### CU-2026-5

Sur recommandation du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

De recommander au Comité exécutif la nomination au Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique les personnes suivantes pour une période de 2 ans, soit du 10 décembre 2025 au 9 décembre 2027 :

- Pierre-Olivier Méthot, doyen de la Faculté de philosophie, à titre de doyen régulier;
- Julie Méthot, doyenne de la Faculté de pharmacie, à titre de doyenne substitut; et
- Diane Tapp, professeure à la Faculté des sciences infirmières, à titre de professeure substitut.

La proposition CU-2026-5 **est adoptée** à la majorité des voix (52 pour, 1 abstention).

### 16. Rapport de Comité de gouvernance du Conseil universitaire

Le président du Comité de gouvernance du Conseil universitaire indique que les procès-verbaux du CGCU sont accessibles dans l'application Convène.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La révision du libellé du point 4 « Suivi du dernier CU » dans le procès-verbal du CGCU du 14 novembre 2025, lequel indique que le CU n'a pas à choisir parmi l'ensemble des candidatures, mais à entériner la recommandation, après que la rectrice eut exposé les motifs justifiant de ne pas déposer tous les CV au CU.
- La préparation du tableau récapitulatif des nominations relevant du CU;
- La possibilité d'obtenir en cours d'année, un suivi de l'avancement des travaux du CGCU relatif à l'adaptation du Guide de procédure de l'UdM afin de refléter les réalités propres à l'Université Laval et les règles de procédures du CU;

- L'opportunité d'offrir, en complément aux formations théoriques destinées aux membres du CU, des activités de mentorat destinées aux nouveaux membres du CU.

## 17. Programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires : changement d'appellation

### 17.1 Recommandations de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2026-033)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes explique les motifs ayant conduit au changement d'appellation. Celui-ci vise à mieux aligner l'appellation avec celle du baccalauréat, qui depuis 2019 est intitulé « Baccalauréat en études et pratiques littéraires », assurant ainsi une cohérence à travers tous les cycles d'études. Ce changement reflète également l'évolution du domaine disciplinaire, où la réflexion s'accompagne d'une exploration active des formes, des processus et des contextes de création. Cette dynamique a été intégrée dans le nom des programmes.

Une membre demande à la présidente du Conseil de sursoir au vote et de procéder à une vérification de la procédure de consultation tenue à l'égard de ce changement d'appellation. Elle soutient qu'il n'y a pas eu de discussions à l'assemblée de l'unité de rattachement avant que cette décision passe au Conseil facultaire. De plus, elle mentionne que les procès-verbaux du Comité de programme n'ont jamais été partagés à la communauté professorale et que ceux-ci ne sont pas disponibles à la gestion des études.

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes indique que la question a été abordée en Conseil facultaire, où un vote a été tenu et s'est conclu par un résultat favorable au changement d'appellation, permettant ainsi de soumettre la recommandation au Conseil universitaire (CU). Elle précise que le processus suivi est conforme aux règles établies et qu'il ne requiert pas l'obtention d'un consensus.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La signification des trois votes d'abstention apparaissant au procès-verbal du Conseil de la faculté;
- La proposition et l'adéquation avec les recommandations du rapport du CIEP mentionnées dans l'annexe du document afférent au point;
- Les formalités de la consultation tenue;
- L'accessibilité des procès-verbaux concernant les réunions du comité de programme de la faculté.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation souligne que, dans le cadre des changements d'appellation des programmes, l'unité concernée n'a pas besoin d'être consultée. Le processus d'approbation suit les étapes du comité de programme, du Conseil facultaire, du vice-décanat aux études, puis du CU. Elle estime que la procédure a été correctement suivie et que le document afférent au présent point le confirme. La doyenne considère avoir toutes les informations nécessaires pour se prononcer et propose de passer au vote sur la proposition.

Anabelle Viau-Guay propose, Nancy Gélinas appuie,

#### CU-2026-6

De mettre fin au débat et de passer immédiatement au vote sur la proposition.

L'adoption de la proposition CU-2026-6 requiert les deux tiers des voix.

La proposition CU-2026-6 **est adoptée** (43 pour, 12 contre).

Anabelle Viau-Guay propose, Hélène Martin appuie,

#### CU-2026-7

De modifier, sous réserve des droits des personnes étudiantes inscrites ou inscriptibles, l'appellation actuelle du programme de maîtrise en études littéraires – avec mémoire en celle de maîtrise en études et pratiques littéraires – avec mémoire;

De modifier, sous réserve des droits des personnes étudiantes inscrites ou inscriptibles, l'appellation actuelle du programme de doctorat en études littéraires en celle de doctorat en études et pratiques littéraires; et

De fixer à la session d'automne 2026 l'entrée en vigueur de ces changements d'appellation.

La proposition CU-2026-7 **est adoptée** à la majorité des voix (39 pour, 12 contre, 4 abstentions).

---

## NOMINATION

---

### 18. Commission de la recherche : représentant membre du corps professoral des centres de recherche reconnus par le Conseil universitaire (DA-2026-034)

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- La pertinence pour les personnes candidates de soumettre un CV en français aux membres du CU;
- La ventilation du vote par scrutin.

Denis Roy propose, Carmen Bernier appuie,

#### CU-2026-8

De nommer Alexandre Caron, professeur agrégé de la Faculté de pharmacie et membre du Centre thématique de recherche en neurosciences (NeuroQuébec), comme représentant membre du corps professoral provenant de centres de recherche reconnus par le Conseil universitaire à la Commission de la recherche, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 3 décembre 2025 au 2 décembre 2028 inclusivement.

La proposition CU-2026-8 **est adoptée** à la majorité des voix (49 pour, 3 contre, 4 abstentions).

### 19. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Alain A. Viau propose,

#### CU-2026-9

De lever la séance.

La proposition CU-2026-9 **est adoptée**.

La séance est levée à 11 h 06.

La présidente,

L'adjointe à la secrétaire générale,

Sophie D'Amours

Jenny Lower